



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU VINGT-SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS

##### DELIBERATION N°DCC2023-081

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Absents : **7**

Pouvoir : **2**

Pour : **17**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **18 Juillet 2023**

Date d'affichage : **27 Juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six juillet, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** Corinne DIANI, Achille MARTINETTI, Pierre-François BELLINI, François CHIARASINI, Patrick NANNI, Antoine PELLEGRINETTI, Pierre POLI.

**Absents représentés :** Ange-Marie GAMBARELLI (par M. GUGLIELMI); Thérèse MALU (par N. D. LIVRELLI)

---

#### **OBJET : ACHAT D'UN VEHICULE DE COLLECTE DU TRI ET ORDURES MENAGERES**

---

Le Président expose aux membres du conseil communautaire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°16-2053 du 25 octobre 2016, portant extension du périmètre de la communauté de communes de la haute vallée de la Gravona aux communes de Bastelica, Tolla, Ocana, Eccica-Suarella et Bastelicaccia ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2A-2020-03-30-001 en date du 30 mars 2020, portant modification des statuts de la communauté de communes Celavu Prunelli, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération intercommunale n°DCC2023-044 du mercredi 21 juin 2023 définissant l'intérêt communautaire.

**Considérant** les besoins du service public de gestion des déchets de la communauté de communes,

**Considérant** les nouvelles tournées mises en place afin d'optimiser le fonctionnement du service.

Il convient de proposer un programme d'achat d'un véhicule de collecte dédié au tri sélectif ainsi qu'aux ordures ménagères sur le territoire communautaire.

Le montant prévisionnel de ce programme pourrait atteindre pour notre EPCI 160 000€ HT selon l'estimation réalisée par les services.

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

Financeurs publics	Montant des aides	% aide sur total opération
Office de l'Environnement de la Corse	50 000€	31.25%



Collectivité de Corse	14 000€	8.75%
Dotation Quinquennale		
DETR(via plan biodéchet)	64 000€	40%
Autofinancement	32 000€	20%
Coût total de l'opération	160 000€	

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré :**

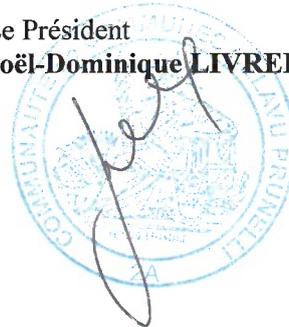
- **AUTORISE** le Président, à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires potentiels.
- **AUTORISE** le Président, à lancer la consultation ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Madeleine GUGLIELMI

Le Président  
Noël-Dominique LIVRELLI



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*